



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1827

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Réaménagement du cours Émile Zola - Bilan de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1827**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Réaménagement du cours Émile Zola - Bilan de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1328 du 22 mars 2010, le Conseil a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable engagée, en application des articles L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme, dans le cadre du réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne, le périmètre de cette concertation préalable ne porte que sur la partie intra-périphérique du cours Emile Zola, c'est à dire depuis l'avenue Thiers jusqu'à la rue du Souvenir Français, la partie au niveau du périphérique et au-delà ne pouvant, à cette étape, faire l'objet d'orientations et de partis d'aménagement.

Le cours Émile Zola à Villeurbanne est une artère structurante traversant la ville sur un axe ouest-est de 4 kilomètres, commençant cours Vitton et aboutissant rue Léon Blum, au-delà du boulevard périphérique.

Le profil actuel du cours, principalement à deux fois deux voies, malgré la présence du métro en souterrain, est très marqué par le trafic automobile. La circulation est d'environ 24 000 véhicules par jour. Une frontière nord-sud est ainsi créée par le flux automobile incessant et les traversées piétonnes sont difficiles. L'accidentologie est ainsi importante.

Les objectifs poursuivis pour le réaménagement du cours Emile Zola et proposés à la concertation consistent à transformer le cours pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable. Au-delà de cet objectif général, les objectifs particuliers poursuivis par cette opération sont les suivants :

Développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie :

- réduire l'ensemble des nuisances liées au trafic motorisé (bruit, pollution atmosphérique) et sécuriser les déplacements de tous les usagers,
- requalifier l'espace public de part et d'autre du cours (trottoirs plus confortables, plantations, etc.),
- faciliter l'usage des modes doux (vélo, marche à pied), en créant notamment un itinéraire cyclable d'agglomération exemplaire.

Conforter les cœurs de quartier et relier les pôles d'agglomération :

- affirmer un axe urbain majeur, accompagner et relier les grands projets urbains d'agglomération Gratte-ciel Nord et Carré de Soie,
- soutenir le développement de l'attractivité commerciale des quartiers,
- conforter les pôles de services publics.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements dans le cadre de la politique : Réaliser de grands projets structurants - Poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains (axe A21) et a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme, par délibération n° 2010-1604 du 28 juin 2010.

I - Les modalités de la concertation préalable

La concertation s'est déroulée du 1er avril 2010 au 15 octobre 2010, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation et un cahier ont été mis à disposition en mairie de Villeurbanne et en mairie de Lyon 6ème ainsi qu'à l'hôtel de Communauté,
- ce dossier, ainsi que les documents présentés en réunions publiques et en ateliers ont été mis à disposition sur les sites internet de la Communauté urbaine et de la ville de Villeurbanne,
- le site internet de la ville de Villeurbanne offrait la possibilité aux personnes concernées de déposer leur avis. Par ailleurs, ces personnes pouvaient aussi transmettre leur avis à la Communauté urbaine à l'adresse mail emilezola@grandlyon.org,
- des avis administratifs annonçant le début puis la clôture de la concertation préalable ont été affichés au siège de la Communauté urbaine, en mairie de Villeurbanne et en mairie de Lyon 6ème,
- un avis administratif pour l'ouverture de la concertation préalable a été publié le samedi 27 mars 2010 dans Le Progrès et le journal Le Tout Lyon,
- une première réunion publique a eu lieu le 11 mai 2010 en mairie de Villeurbanne. Elle avait pour objet la présentation du projet et des modalités de la concertation,
- un avis administratif pour la clôture de la concertation préalable a été publié le samedi 18 septembre 2010 dans le journal Le Tout Lyon et le lundi 20 septembre 2010 dans Le Progrès,
- une démarche participative a été mise en place avec la mise en œuvre d'ateliers de la concertation. Un groupe, formé à l'issue de la première réunion publique, a été réuni à quatre reprises entre fin mai et mi-septembre sur les thèmes suivants du projet : les déplacements, le partage de la rue, les espaces publics contigus du cours et le secteur de Cusset,
- une deuxième réunion publique a eu lieu le 7 octobre 2010 en mairie de Villeurbanne. Elle avait pour objet la restitution de la démarche de concertation participative et des autres avis rendus par mail ou sur les cahiers.

II - Les principales observations

Les avis formulés, ainsi que les réponses de la Communauté urbaine sont retranscrits dans le document ci-après annexé.

III - Le bilan

La concertation préalable ayant porté sur l'ensemble de la partie intra-périphérique et indépendamment des tronçons opérationnels envisagés, un bilan global peut être établi.

Le diagnostic présenté a fait l'objet d'un large consensus :

- un axe très fréquenté par les voitures et les piétons, contraint par son faible gabarit,
- une faible qualité urbaine : fort effet de coupure, grande place faite à la voiture, peu de place pour les piétons, peu accessible pour les personnes handicapées et des espaces publics peu lisibles,
- peu de qualité environnementale : présence très limitée du végétal, niveau de bruit important et pollution,
- un axe peu sécurisant : vitesse excessive, une circulation automobile perturbée par un stationnement illicite, difficile à traverser et peu sécurisé pour les cyclistes.

Il ressort de la concertation une unanimité concernant la nécessité d'une opération de réaménagement qui doit permettre d'améliorer ces points. D'une manière générale, les objectifs poursuivis par la Communauté urbaine sont réaffirmés au travers de cette concertation, notamment :

- le développement de la qualité urbaine et paysagère du cours, et plus particulièrement dans le secteur de Cusset,

- la nécessité de mieux partager la rue au profit des modes doux : des trottoirs larges pour les piétons et des aménagements cyclables sécurisés pour les cyclistes.

Il est à noter que des personnes rappellent la nécessité d'une amélioration de la liaison entre Villeurbanne centre et la Soie afin de réduire l'effet de coupure du périphérique et de faciliter les liaisons modes doux. Comme rappelé ci-avant, la présente concertation ne portait pas sur cette partie du cours Emile Zola, elle fera l'objet d'une concertation préalable ultérieure.

Le profil d'aménagement du cours

Les principes fixés d'un aménagement cyclable structurant (tel que prévu au Plan modes doux) et d'une mise à deux fois une voie sur le cours ne sont pas remis en question. Parmi les trois scénarii proposés, c'est celui comportant les pistes cyclables bilatérales qui apparaît le meilleur. En effet, il offre les meilleures conditions de sécurité pour le cycliste (piste dédiée qui réduit le risque de stationnement illicite, bonne insertion des cycles dans les carrefours) et, par ailleurs, il permet le maintien ou le renouvellement des arbres d'alignement.

Dans les sections les plus urbaines du cours, il apparaît opportun d'élargir les trottoirs afin d'offrir des espaces piétons plus confortables et animés avec les activités commerciales. Ce parti d'aménagement implique cependant de supprimer tout ou partie du stationnement longitudinal.

Cependant, certaines craintes ou interrogations sont exprimées au sujet :

- des conditions de circulation automobile (fluidité des carrefours) du fait de la réduction de la capacité sur le cours et des incidences de report automobile sur d'autres axes structurants de Villeurbanne,
- du traitement de la séparation de la piste cyclable de la chaussée, certains cyclistes considérant dangereux les dispositifs de séparation du type bourrelet ou bordure avec ressaut,
- de l'offre de stationnement qui doit être adaptée à l'ensemble des besoins, notamment les livraisons, le commerce, les personnes à mobilité réduite, les cycles, les 2 roues motorisés ; afin de réduire le risque de stationnement illicite en double file.

La requalification des espaces publics contigus du cours

Le principe fixé d'une requalification de façade à façade et d'une reprise des espaces publics contigus fait l'objet d'un large consensus. Afin de donner une véritable qualité paysagère au cours Emile Zola, il ressort notamment de la concertation les enjeux de création d'espaces de respiration et de verdissement du cours grâce à l'utilisation de ces espaces contigus.

Pour atteindre cet objectif, en complément de l'aménagement des espaces publics communautaires et communaux (place Charles Hernu, esplanade Sakharov, square René Pellet, place Georges Lévy, parvis du Centre culturel et de la vie associative (CCVA), il apparaît notamment opportun d'aménager les emprises suivantes ouvertes sur l'espace public, mais de domanialité privée :

- l'espace situé en pied d'immeuble à la hauteur de la place de l'Armée polonaise en France,
- la bande de 10 mètres de largeur en retrait du cours située en rive nord entre les rues Lherminier et Loti qui fait l'objet d'un emplacement réservé inscrit au plan local d'urbanisme (PLU),
- l'espace de type placette situé à la hauteur de la rue Greuze.

Le secteur de Cusset

Parmi les deux scénarii proposés pour le réaménagement de ce qui constitue le nœud viaire de Cusset (section comprise entre les rues Baratin, du 4 Août et Pressensé), c'est le scénario du rabattement de la partie Est de la rue du 4 Août sur le cours Emile Zola au niveau de la rue Baratin qui apparaît le meilleur. En effet, il présente les qualités suivantes :

- le cours Emile Zola étant mis à double sens entre les rues Pressensé et Baratin, le nouveau profil d'aménagement du cours Emile Zola présenté ci-avant sera prolongé jusqu'à la rue Baratin,
- sur l'espace libéré par cette restructuration du nœud viaire, un nouvel espace public entre le cours et la place Balland sera aménagé, il devra contribuer au confortement de la centralité et de l'urbanité du cœur de Cusset.

A l'occasion de cette concertation, les habitants du secteur de Cusset ont rappelé leur demande de rétablissement du passage souterrain du cours Emile Zola offert initialement par la station de métro (passage dont l'accès est désormais restreint aux usagers des TCL depuis la mise en place des portillons de contrôle

d'accès). Dans le cadre du projet de réaménagement, il apparaît opportun de solliciter le Syndicat des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour qu'une solution de réaménagement du dispositif de contrôle d'accès soit recherchée.

Bilan global

Le projet de réaménagement du cours Emile Zola a reçu globalement un accueil favorable du public et la concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci.

La Communauté urbaine s'engage néanmoins à apporter la plus grande vigilance aux interrogations révélées par la concertation, notamment en termes de conditions de circulation automobile, de traitement de la séparation de la piste cyclable et de l'offre de stationnement.

Elle poursuivra la concertation dans le cadre de la charte de la participation. Le projet qui sera proposé par le maître d'œuvre sera soumis à cette deuxième phase de la concertation, puis ultérieurement à enquête publique.

Lorsque la réflexion concernant l'agrafe urbaine et le franchissement du périphérique sera suffisamment avancée, la Communauté urbaine engagera la concertation préalable sur la deuxième partie du projet comprise entre la rue du Souvenir Français et la rue Léon Blum.

IV - Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux

Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux proposés ci-après ne concerne que la partie intra-périphérique du cours Emile Zola, c'est-à-dire depuis l'avenue Thiers jusqu'à la rue du Souvenir Français.

Les objectifs poursuivis pour le réaménagement du cours Emile Zola et le bilan de cette concertation constituent le programme de l'opération. Le périmètre de l'opération est défini sur le plan ci-après annexé.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux correspondant à ce programme est de 35,5 M€ TTC, date de valeur mai 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve :

a) - le bilan de la concertation préalable relative à la partie intra-périphérique du projet de réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne,

b) - le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux concernant la partie intra-périphérique, pour un montant de 35,5 M€ TTC, date de valeur mai 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.